

## LES ACTUALITÉS

# Le nouveau programme de science et technologie est reporté d'une année

*Le ministère de l'Éducation constate que les enseignants ont été mal préparés*

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD

Le manque de formation des enseignants a convaincu le ministre de l'Éducation de reporter d'un an l'entrée en vigueur du programme de science et technologie, prévu l'an prochain en troisième secondaire. Compte tenu de l'ampleur de la tâche et de la préparation insuffisante des enseignants, il sera obligatoire en septembre 2008 seulement.

Dans une sortie publique portant sur la réforme de l'éducation, le ministre Jean-Marc Fournier a aussi annoncé hier que le vocabulaire des programmes guidant la réforme sera revu dans un souci de «clarification et d'harmonisation». Le ministre dévoilait le rapport final de la Table de pilotage sur le renouvellement pédagogique, précisant du coup les 12 recommandations déjà lancées en août dernier, le tout dans le souci de redresser la réforme.

M. Fournier a également répondu à une série de demandes récemment émises par la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Le report d'un an du programme de science et technologie ainsi que du programme de formation préparatoire à l'emploi, également prévu en troisième secondaire, correspond d'ailleurs à une demande de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ). «Plusieurs intervenants m'ont convaincu d'examiner le report possible» de ces programmes en raison de difficultés qui «ont surtout trait à la formation du personnel», écrit le ministre dans une lettre expédiée aux dirigeants syndicaux.

Ces programmes, qui doivent notamment remplacer les traditionnelles biologie, chimie et physique (monodisciplinaire), commandent entre autres choses que les enseignants soient maintenant habilités à voguer d'une discipline à l'autre. Les établissements qui s'estiment prêts à appliquer le nouveau contenu dès l'an prochain seront libres de le faire.

Pour la FSE, c'était toutefois le seul motif de réjouissance, le syndicat ayant vivement déploré hier la façon de faire du ministre et de son équipe pour orchestrer cette sortie publique. «Le ministre a fait primer un échéancier sur le contenu et la véritable capacité d'atteindre un consensus», a réagi la présidente de la FSE, Johanne Fortier. Le syndicat n'appuie pas le contenu du rapport dans son ensemble.

Réunis lundi et mardi pour peaufiner tant le rapport final que la douzaine de recommandations et les réponses aux demandes syndicales, les membres de la Table de pilotage ont dû abréger leurs échanges pour «produire un rapport et sortir publiquement», a relaté Mme Fortier. «Le climat était bon, tout allait bien, nous avions des discussions ouvertes, et puis il a fallu tout arrêter parce qu'il fallait sortir un rapport!», a-t-elle dénoncé. «C'est l'échéancier qui a pris le dessus!»

La FSE s'est alors retirée des échanges, et même si le syndicat affirme ne pas avoir claqué la porte, il devra désormais évaluer sa participation à ce groupe de travail.



PATRICK SANFAÇON LE DEVOIR

Les enseignants souhaitent des engagements fermes de la part du ministre en ce qui a trait à l'évaluation des compétences transversales et à l'intégration des élèves en difficulté. Ils veulent aussi une commission indépendante chargée de réfléchir à l'avenir de la réforme.

Dans sa lettre aux représentants syndicaux, le ministre a précisé qu'il autorisera le redoublement en cours de cycle (deux années de primaire) plutôt qu'à la fin seulement. Le redoublement, désormais devenu une mesure «exceptionnelle», a été au cœur des revendications des syndicats, qui contestaient le temps de réaction démesuré pour réagir à la détresse d'un enfant.

«C'est ce qu'il dit dans sa lettre, mais je ne l'ai pas lue,

sa lettre!», se désolait Mme Fortier en fin de journée hier. «Trouvez-vous cela normal que les journalistes l'aient eue et que moi, je n'aie pas eu une minute pour la lire?» La présidente de la FSE a aussi critiqué le fait que le volumineux rapport — près de 200 pages — ait été distribué aux médias en fin de journée, leur laissant peu de temps pour en faire une analyse fine.

Notons enfin que de la douzaine de recommandations émises par ce groupe, aucune ou presque n'a encore connu son aboutissement. Le comité d'experts qui doit se pencher sur la qualité de l'apprentissage du français n'a toujours pas été composé. L'annonce en a été faite en août dernier.

Le Devoir

EN BREF

## La CORPIQ fait appel

La Corporation des propriétaires immobiliers du Québec a décidé d'en appeler de la décision de la Cour supérieure dans le dossier de la fixation des loyers. Celle-ci a rejeté à la fin de novembre la requête de cette corporation qui visait à empêcher la Régie du logement de publier ses indices d'ajustement des loyers, comme elle le fait chaque année au mois de janvier. En décembre 2005, André Gervais, autre juge au district de Québec de la Cour supérieure, avait aussi rejeté la demande d'injonction visant à empêcher la diffusion des indices en janvier 2006. Visiblement déçu de la décision de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec, le Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec a déploré hier «l'acharnement» de cette dernière. — *Le Devoir*

## Contre l'exportation des déchets

Laval doit cesser au cours de la prochaine décennie d'exporter ses déchets et atteindre par une gestion locale les objectifs de la Politique nationale de gestion des déchets, ont déclaré hier le Conseil régional de l'environnement et le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED). Les deux groupes réagissent à l'appel d'offres de Laval, qui veut obtenir un contrat de cinq ans renouvelable pour ses déchets alors qu'aucun système d'élimination ne dessert son territoire. Non seulement cette stratégie d'exportation est contraire à la politique nationale, ont indiqué les deux groupes, mais l'appel d'offres porte sur un tonnage de déchets qui ne tient pas compte des objectifs de réduction des déchets et des matières compostables de la politique nationale. Présentement, Laval ne récupère que 26 % de ses déchets et en composte tout au plus 6 %, ce qui est assez loin des deux objectifs de 60 % de la politique nationale. — *Le Devoir*

## Le train entre en gare

Le train de banlieue Saint-Jérôme-Blainville-Montréal s'arrêtera dans le secteur Chabanel à partir du 8 janvier prochain. Les responsables de la Ville et de l'Agence métropolitaine de transport ont annoncé hier l'entrée en service de cette nouvelle gare, qui coïncide avec le prolongement de la ligne de train de banlieue jusqu'à Saint-Jérôme. La gare située à l'angle des rues Chabanel et Meilleur accueillera 11 trains par jour aux heures de pointe du matin et du soir, pour un potentiel d'environ 600 passagers, sur une ligne qui en transporte 5000 par jour. L'ouverture de la gare Chabanel, réalisée au coût de 1,7 million, s'inscrit dans une stratégie de relance du secteur Chabanel, de plus en plus abandonné par l'industrie textile. La Ville consacrera au cours des trois prochaines années 19 millions à la revitalisation du secteur. Les édifices du secteur comptent quelque 10 millions de pieds carrés, dont environ le quart seraient inoccupés à l'heure actuelle. «La gare va jouer un rôle d'accélérateur du développement», croit le vice-président du Regroupement pour la revitalisation du secteur Chabanel, Denis Leclerc. Il souligne que les entreprises qui envisagent de s'installer dans le secteur puisent dans un bassin de main-d'œuvre métropolitain. — *Le Devoir*

## Il y a des limites à ce qu'on peut donner.

### À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, seuls les particuliers peuvent faire des contributions politiques fédérales.

- En tant que citoyen canadien ou résident permanent du Canada, vous pouvez verser des contributions maximales de 1 100 \$ par année à chaque parti enregistré.
- De plus, vous pouvez verser une contribution d'au plus 1 100 \$ par année à l'ensemble des associations enregistrées, des candidats à l'investiture et des candidats de chaque parti enregistré.
- Vous pouvez verser une contribution maximale de 1 100 \$ à l'ensemble des candidats à la direction de chaque parti enregistré.
- Vous pouvez aussi verser une contribution maximale de 1 100 \$ par élection à chaque candidat indépendant.
- Les contributions en espèces de plus de 20 \$ sont maintenant interdites.
- Les personnes morales, les syndicats, les associations et les groupes ne peuvent plus désormais verser de contributions politiques.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces changements importants et de nombreux autres à la *Loi électorale du Canada*, rendez-vous au [www.elections.ca](http://www.elections.ca) et cliquez sur le lien *Loi fédérale sur la responsabilité*, ou composez le 1-800-463-6868.



ATS 1-800-361-8935 pour les personnes sourdes ou malentendantes

